

Commission Lieu de vie : Depuis le début de l'année, la Commission "Lieux de vie" s'est réunie à trois reprises.

Elle a souhaité connaître l'appréciation portée par les représentants des résidents, des familles et de l'encadrement des EHPAD sur le fascicule intitulé « Le Conseil de la Vie Sociale » ; après retour des questionnaires qui leur avaient été adressés, le degré de satisfaction exprimé a été proche de 100 %.

Un groupe de travail, émanation de la Commission « Lieux de vie », a été constitué pour rédiger un fascicule intitulé « Je dis non à la maltraitance ». Ce fascicule, dont le concours d'ALMA 74 a été apprécié, est une synthèse de deux fascicules rédigés depuis plusieurs années, qui traitaient le sujet de la maltraitance des personnes âgées en institution pour l'un, et à domicile pour l'autre. Ce nouveau fascicule devrait être publié prochainement.

Plusieurs sujets très intéressants ont été retenus par les membres de la Commission pour être traités au cours du deuxième trimestre. Nous commencerons par celui des rapports parfois tendus entre certaines familles et l'encadrement des EHPAD (cadres de direction, cadres soignants, cadres logistiques et techniques...), dans le contexte de fonctionnement très difficile que traversent les établissements depuis plusieurs années dans le pays.

Commission COMMUNICATION : la 2e édition du Forum des retraités a rencontré un vif succès.

Le CODERPA 74 remercie la municipalité de Cluses qui a mis à disposition, **gracieusement, le Parvis des Esserts, et ses techniciens**, un partenariat avec le Pôle gérontologie de la ville de Cluses. Sans cette gratuité, le Forum aurait été compromis. Ce sont **57 exposants** qui ont répondu présents pour tenir un **stand gratuit**.

Cette 2^e édition s'est ouverte sur le bien-être afin de ne pas présenter uniquement des aides à la perte d'autonomie ; les retraités n'étant pas tous dépendants ! Nous avons aussi invité les préretraités à venir visiter notre Forum. C'est également : 4 conférences sur la journée, des ateliers avec de la gym adaptée, de l'aide numérique pour son dossier retraite, de l'aide à l'utilisation de son téléphone portable ou tablette, des dépiages gratuits.

Concernant la participation, ce sont principalement des visiteurs de la communauté de communes CLUSES-ARVE & Montagne qui se sont déplacés : **269 personnes environ/300 visiteurs**.

Un élu de Passy, exposant cette année, nous avait fait savoir qu'il serait intéressé pour **organiser la 3^e édition dans sa communauté de commune**. En parallèle, **une élue d'une autre commune** de cette communauté nous a également contactés. Il a été possible de mettre ces 2 personnes en relation lors du FORUM et depuis le maire de PASSY nous a confirmé par téléphone que **l'édition 2019 pourra se faire dans la communauté de communes Pays du Mont-Blanc**. Nous attendons la confirmation écrite.

Commission VIE SOCIALE : Ce début d'année a vu l'installation attendue du CDCA, mais l'évolution de la commission Vie Sociale reste à préciser dans le cadre des missions et compétences de la nouvelle structure départementale. Nous avons poursuivi la mise à jour de notre fascicule « Pense Bête avant de mourir » qui nécessitait la refonte de certaines pages : nouvelle réglementation pour le don d'organes, ajout d'une rubrique sur l'effacement des données numériques après décès (décret loi Lemaire de 2016)...Cependant, l'identité numérique survit après la mort de la personne et sa gestion post-mortem est donc sujette à bien des interrogations à la fois juridiques et sociétales ; l'occasion sans doute d'une publication nouvelle pour notre commission.

Dates à Retenir !

11 Octobre 2018
24e Journée
départementale
CAP PÉRIAZ - SEYNOD

Communiqué de presse 24e Journée Vieillir ou devenir vieux ?

Voilà la question à laquelle sont confrontés ceux qui avancent en âge.

Depuis leur enfance, ils ont connu bien des bouleversements : l'informatique, le numérique, la robotique offrent un paysage qui laisse les anciens dubitatifs, voire désemparés.

Pourtant leurs capacités restent vives, leur envie de savoir devient parfois plus aiguë, même si sur le plan physique ils constatent des possibilités plus réduites.

Inviter les anciens à réfléchir à leur devenir est une des ambitions de l'Association Gestionnaire CODERPA 74 qui invite retraités et personnes âgées mais aussi les professionnels et les étudiants, au cours de la 24^e Journée départementale qui se tiendra à **Seynod, à CAP PÉRIAZ, le 11 octobre 2018**.

Des intervenants viendront présenter quelques éléments sur le thème de cette 24^e journée : faire face aux défis technologiques, se maintenir en forme

Public visé :

Retraités, personnes âgées et leurs familles
Professionnels concernés par les personnes âgées

Etudiants se destinant à des professions en lien avec les personnes âgées

Organisation pratique:

Judi 11 octobre 2018, Cap Périaz à Seynod,

Accès avec le bus N° 5

Début de la journée à 8h45

Participation aux frais 25 €, gratuit pour les retraités et les étudiants.

Possibilité de prendre le repas (25 €)

FORUM DES RETRAITES—29.03.2018-CLUSES



5 rue du CHAUDAIRON—MEYTHET—74960 ANNECY

Tél. : 04 50 67 32 48

Courriel : coderpa.74@orange.fr - Site : www.coderpa74.net



Lettre N° 15

Avril-Mai-Juin 2018

QUOI DE NEUF ?

SOMMAIRE

- Mise en place du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A)
- PRADO, service de retour à domicile
- Don de jours de repos à un collègue
- Taxe d'habitation
- Adapter son logement
- Bien conserver ses médicaments
- Prélèvement à la source
- La maltraitance des adultes vulnérables

ÉDITORIAL

Bonjour à tous,

Notre 2e Forum des retraités, « Bien vivre sa retraite » s'est tenu le 29 mars 2018 à Cluses. Il a rencontré un vif succès auprès d'un nombreux public qui a pu s'informer auprès d'une soixantaine d'exposants. Les conférences ont largement contribué à la réussite de cette journée.

Celle-ci prouve, si besoin était, que nos actions et organisations répondent à une véritable attente des Personnes Âgées du Département.

Un grand merci à la Municipalité de CLUSES qui a mis gracieusement ses installations à notre disposition.

Comme vous le savez sans doute, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (C.D.C.A.) a été installé le 17 janvier dernier. Parallèlement aux missions du C.D.C.A, il est essentiel que nos manifestations (Forum, Journée départementale,...) perdurent. Ainsi elles seront désormais organisées par l'Association Gestionnaire CODERPA 74.

Des collectivités nous sollicitent déjà pour 2019, mais notez que le 11 octobre 2018, à SEYNOD, se déroulera notre 24e Journée départementale sur le thème :

Vieillir oui ! Devenir Vieux non !

« On ne peut s'empêcher de vieillir, mais on peut s'empêcher de devenir vieux »

(Henri Matisse)

Alors à bientôt !

GUY GRANGER

Président Asso. Gestionnaire CODERPA 74
Vice-président du C.D.C.A—Formation Personnes Âgées



Le 17 janvier 2018, M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental a présidé l'installation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), résultant de la loi portant sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V).

Les Vice-Présidents des 2 formations ont été élus ; M. Guy GRANGER pour la Formation Personnes Âgées et Mme A. Marie DEVILLE pour la Formation Personne Handicapées.

La mise en place s'est poursuivie avec l'élection, le 4 avril 2018, du Bureau ; ont été élus pour la Formation Personnes Âgées : Mmes BAUZON Danièle, COUTTET Evelyne, , MM. CATALA Alain, DIF TURGIS J. Paul, VERBEKE Daniel.

Le C.D.C.A démarrera ses travaux le 2 mai 2018 par la tenue du 1er Bureau.

PRADO, SERVICE DE RETOUR À DOMICILE



PRADO, le service de retour à domicile des patients hospitalisés, a été initié par l'Assurance maladie en 2010 pour anticiper les besoins du patient liés à son retour et fluidifier le parcours hôpital-ville. Il s'inscrit dans les objectifs fixés par la stratégie nationale de santé. Les enjeux du services sont :

- ⇒ de préserver la qualité de vie et de l'autonomie des patients
- ⇒ D'accompagner la diminution des durées de séjours à l'hôpital
- ⇒ De renforcer la qualité de la prise en charge en ville autour du médecin traitant
- ⇒ D'améliorer l'efficacité du recours à l'hospitalisation en réservant les structures les plus lourdes aux patients qui en ont le plus besoin.

En 2015, **plus de 330 000 patients ont bénéficiés de ce service.** Initié sur les sorties de maternité, le service a été étendu aux sorties d'hospitalisation après chirurgie en 2012, après décompensation cardiaque en 2013, après exacerbation de broncho-pneumopathie chronique obstructive en 2015. PRADO est proposé depuis 2017 après une hospitalisation pour accident vasculaire cérébral (AVC) et aux personnes âgées de plus de 75 ans quel que soit le motif d'hospitalisation.

Un conseiller de l'Assurance Maladie rencontre le patient déclaré éligible au service par l'équipe médicale hospitalière pour lui présenter l'offre et recueillir son adhésion.

Le médecin traitant est contacté par l'Assurance Maladie : il est informé de l'adhésion à PRADO et un 1er RV avec son patient est planifié si nécessaire.

Le conseiller de l'Assurance Maladie prend également

contact avec les autres professionnels de santé qui assurent le suivi du patient à son retour à domicile (infirmiers, kiné, etc..)

Une aide ménagère et/ou un portage de repas peuvent également être organisés en lien avec les services sociaux. N'hésitez pas, lors d'une hospitalisation, de vous renseigner sur ce service.

AMELI.fr Haute-Savoie



DON DE JOURS DE REPOS À UN COLLÈGUE

Ce nouveau dispositif, prévu par la loi n° 2018-84 du 13 février 2018 est calqué sur celui déjà ouvert au bénéfice des parents d'un enfant gravement malade. Il vient s'ajouter au dispositif existant de congé de proche aidant, non rémunéré celui-ci.

Un salarié peut, en accord avec son employeur, renoncer anonymement et sans contrepartie à toute ou partie de ses jours de repos non pris au bénéfice d'un collègue qui vient en aide à un proche atteint d'une perte d'autonomie d'une gravité particulière ou présentant un handicap. Cela concerne les employés du secteur privé comme les agents publics civils et militaires.

Le salarié bénéficiaire du don verra sa rémunération maintenue pendant sa période d'absence, qui sera assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de ses droits, et il conservera le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant son absence.

À savoir : il s'agit de tous les types de jours de repos : jour de RTT, journées offertes par l'entreprise, jours de récupération, congés payés, etc. Cependant, s'agissant de congés payés annuels, le salarié ne pourra renoncer qu'aux jours au-delà du 24^e jour ouvrable.

Service Public—site officiel de l'administration française

Vous allez en entendre parler : la taxe d'habitation pourrait être supprimée après 2020 dans le cadre d'une refonte de la fiscalité locale. Pour 2018, une baisse de 30 % est prévue pour 80 % des foyers jusqu'à 30 000 € de revenus annuels (soit 27 000 € de Revenu Fiscal de Référence-RFR) pour un célibataire et 48 000 € de revenus (43 000 € de RFR) pour un couple. - [Plein Vie](#)

ADAPTER SON LOGEMENT

Repenser son habitat c'est se donner les moyens d'y vivre mieux maintenant, mais surtout demain et après-demain. Quand monter un étage ou accéder à la baignoire devient

insurmontable, voire dangereux, il est temps d'aménager son logement. Rappelons que chaque année, près de



450 000 personnes de plus de 65 ans font une chute à domicile ; des chutes qui ont souvent des conséquences lourdes pour les intéressés.

Certaines améliorations sont faciles à réaliser :

- ⇒ Circulation : supprimer les tapis, supprimer l'encombrement inutile dans les couloirs et pièces pour faciliter les déplacements (guéridons, pots de fleurs...), multiplier les prises électriques pour éviter les fils et rallonges qui traînent
- ⇒ Escalier : installer une rampe ou un monte-escalier, matérialiser les contres marches
- ⇒ Éclairage : installer du chemin lumineux, identifier les interrupteurs par autocollants phosphorescents
- ⇒ Cuisine : supprimer le gaz, régler le thermostat eau chaude à 38°C maximum, prévoir accessibilité des placards, stocker les ustensiles lourds en bas
- ⇒ Salle de bains, WC : remplacer la baignoire par une douche, pose de siège et de barres de maintien
- ⇒ Chambres : supprimer les descentes de lit, rehausser l'assise du lit

Evidemment, certains travaux ont un coût, parfois non négligeable, mais de nombreux organismes (caisses de retraite complémentaire par ex.) peuvent vous aider à trouver la solution adaptée à vos besoins ; certains travaux donnent droit à un crédit d'impôt. Se renseigner :

- ⇒ l'Assurance retraite (CNAV) ou la CARSAT
- ⇒ Les caisses complémentaires
- ⇒ L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)
- ⇒ Les CCAS des mairies
- ⇒ Conseil Départemental pour les personnes ayant l'Allocation Personnalisée d'Aide (A.P.A)

Les aides proposées sont très souvent variables en fonction des travaux envisagés et du montant des ressources.

[Courrier des retraités n° 45](#)

Bien conserver ses médicaments en cas de canicule :

1. Il est important de lire les conditions de conservation indiquées sur l'emballage.
 - ⇒ Si rien n'est signifié, le médicament est conçu et testé pour rester stable pendant 6 mois à des températures jusqu'à 40 °C.
 - ⇒ Si le médicament doit être conservé à une température inférieure à 25°C ou 30°C, sachez qu'il peut généralement tolérer une plus forte chaleur quelques semaines. En revanche, ne le mettez pas au réfrigérateur, car il peut ne pas supporter le froid
 - ⇒ S'il doit être conservé entre 2°C et 8°C (généralement lorsqu'il est entamé), placez-le au réfrigérateur. Cela concerne surtout les vaccins et certains médicaments liquides.
2. Si un produit vous semble altéré : fonte ou changement de couleur...rapportez-le à la pharmacie et remplacez-le.
3. Si vous devez effectuer un long trajet en voiture par forte chaleur : il est alors préférable de mettre vos médicaments dans une boîte isotherme, à l'ombre et pas sur la plage arrière ! Pour ceux à conserver au frais, prévoyez un bloc réfrigérant, en glissant un carton ou un linge entre les emballages et le bloc pour éviter tout contact direct

[Plein Vie](#)

Prélèvement à la source dès 2019 : à partir de janvier 2019, l'impôt sur le revenu sera déduit chaque mois de votre pension de retraite ou de votre salaire.

⇒ **Paiement :** l'impôt sera directement prélevé par la caisse de retraite, l'employeur, Pôle Emploi...Seuls quelques revenus exceptionnels, comme les primes de départ à la retraite, sont exclus.

⇒ **Taux d'imposition :** calculé sur la base des revenus 2017, il vous sera remis lors de votre déclaration de revenus en ligne au printemps 2018, puis transmis à l'organisme payeur. Il sera actualisé en septembre ou révisé en cours d'année en cas de changement de situation (mariage...). Le taux des personnes non imposables sera de 0 %.

⇒ **Réduction et crédit d'impôts :** les contribuables bénéficiant en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (aide à domicile) recevront un acompte de 30 % au 1er trimestre 2019. Les coordonnées bancaires renseignées ou confirmées lors de la déclaration de revenus permettront ainsi de recevoir par virement (donc plus rapidement) cet acompte de crédit d'impôt.

PRATIQUE : pour ceux qui ne veulent pas communiquer leur taux d'imposition, un taux « neutre » proportionnel à leur rémunération sera appliqué.

L'impôt sur le revenu sera donc mensualisé sur 12 mois. Les revenus 2018 donneront bien lieu à une déclaration au printemps prochain et chaque année, de même que le taux de prélèvement à la source sera actualisé chaque année en septembre.

[Plein Vie 02/2018 & Dauphiné Libéré 11.04.2018](#)



LA MALTRAITANCE DES ADULTES VULNÉRABLES

L'allongement de la durée de la vie et le vieillissement de la population augmentent le nombre de personnes vulnérables et celui des actes de maltraitance dont elles peuvent être victimes.

La maltraitance peut prendre différentes formes : physiques, psychiques ou morales, matérielles et financières, médicales et médicamenteuses, civiques, négligences actives, négligence passives.

Un numéro, le **3977** offre une écoute téléphonique spécialisée à disposition de tous.

ALMA 74 (Allo Maltraitance) assure aux appelants qui le souhaitent écoute, suivi, accompagnement, conseil afin d'aider à résoudre la situation signalée, en lien si besoin avec les acteurs et autorités locaux compétents.

Coordonnées ALMA 74 BP 50040 – 74962 Cran-Gevrier Annecy cedex. tél. : 04.50.46.80.91 Permanence du mardi et du jeudi de 14h à 17h -Courriel : alma@alma74.fr-Site internet : www.alma74.fr

Un groupe de travail au sein du CODERPA 74, aidé par ALMA 74 a édité un fascicule « **Je dis NON à la maltraitance** » qui sera disponible prochainement sur demande.